



## COMMUNE DE PORT-BAIL

**ANNEE 2009 N° 4**

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2009

**Date de convocation**

25 juin 2009

**Date d'affichage**

3 juillet 2009

**Nombre de membres :**

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

**PRESENTS** : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme GODEY Laurie donne pouvoir à M. LETANG Jacques

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MOUCHEL



Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal de la réunion du 12 mai est approuvé à l'unanimité.

#### **AMENAGEMENT DE LA RUE ASSELIN : AVENANT N° 1 AU MARCHE MESLIN**

Au cours du chantier, des travaux supplémentaires ont été demandés (fourniture et mise en œuvre de résine sur les passages piétons, réalisation de caniveaux grilles), ce qui a pour effet de porter le montant de la tranche ferme initialement prévu à 130 246,69 € TTC à 139 582,50 € TTC. Adopté à l'unanimité.

#### **PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DU BAPTISTERE**

a) Le Conseil accepte de passer une convention avec le CAUE de la Manche (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage (réflexions préalables au projet d'aménagement du site du baptistère). La prestation s'élève à 5 920 €, le CAUE en prenant 50 % à sa charge.

#### **b) Sont désignés membres du comité technique**

Elus : MM. LAIDET, GOSSELIN, FLAMBARD, PILLET, PICOT, LETANG, ROUALLE, DE SMET  
Personnes extérieures : MM. LEBLOND Daniel, LAISNE Gilles, BARROS Jean, MARSAN Richard, FRERET Nicole.

### **c) Sont désignés membres du groupe de projet**

- MM. LAIDET et PILLET
- Un représentant de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- Un représentant du CAUE

### **MISE A JOUR FONCIERE DE L'ANCIEN TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION**

Suite aux travaux réalisés par le syndicat d'assainissement, il apparaît qu'une superficie de 283 m<sup>2</sup> est suffisante pour le poste de refoulement. Conformément à la délibération du 24 mai 2005, cette parcelle sera cédée au syndicat pour l'euro symbolique. Le Conseil décide d'autre part, de céder à Mme PICOT, la bande de terrain de 170 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété aux prix de 2,50 € le m<sup>2</sup>.

### **ECHANGE TERRAIN COMMUNE/LELYON**

L'accès au terrain de foot s'effectue sur la propriété de Monsieur LELYON. D'autre part, le CR (chemin rural) n° 38 desservant la propriété de Monsieur LELYON n'est plus accessible.

Le Conseil décide de lancer la procédure de déclassement du CR 38 et d'échanger la portion de ce chemin au droit de la propriété de Monsieur LELYON avec le chemin d'accès au stade.

### **PROJET « VOGUE A L'ANE » : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil ne réserve pas de suite favorable à la demande présentée par M<sup>elles</sup> ALLARD et VINCENT. 2 abstentions : MM. LAIDET et DE SMET.

### **ACQUISITION DE 2 NEWCAT**

Le conseil décide d'accorder une subvention de 1500 € à l'école du vent pour permettre l'acquisition de 2 newcat d'occasion. Cette somme viendra en déduction de la subvention annuelle susceptible d'être attribuée à cette association.

### **RENOVATION DU V.V.F**

Monsieur le Maire rend compte des démarches entreprises près de la Région, du Département et de l'Etat en vue d'obtenir des subventions.

Toutefois pour réaliser ce projet, la commune, propriétaire, doit y contribuer à hauteur de 20 %. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour cette participation.

### **RENOUVELLEMENT TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Madame MARGUERIE est autorisée à travailler à 90 %

### **DENOMINATION JARDIN PRES DU PRESBYTERE**

Le conseil décide de le dénommer « jardin des culottes courtes »

### **INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **Travaux de la commission d'appel d'offres**

- a) Elaboration du système d'information graphique

Le marché a été attribué à la société hydracos pour un montant de 68 740.10 TTC.

b) Balayage des rues

Le marché a été attribué à la société Voiries services pour un montant de 27 941.34 € TTC.

c) Remplacement ponton plaisance

La commission a décidé de retirer l'opération envisagée compte tenu des évolutions et perspectives récentes développées pour l'extension du port.

d) Requalification du secteur plage

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement SAFEGE-ATELIER DU CANAL- MH Lighting pour un montant de 360 000 € HT (425 776 TTC)

### **POSTE SECOURS PLAGE**

Assuré par des sapeurs pompiers, il sera opérationnel du 01/07 au 31/08/2009

### **PROJET DE MAS (maison d'accueil spécialisée)**

Monsieur le Maire a appelé l'attention du Ministre de la santé, sur ce projet, il est dans l'attente d'une réponse.

### **RECLAMATION ERDF**

Après avoir constaté un fonctionnement anormal de l'éclairage public de jour, résultant d'un mouvement social au sein du distributeur ERDF, une réclamation a été adressée et la commune sera indemnisée sur le préjudice subi.

### **DROITS DE PREEMPTION NON UTILISES**

Monsieur le Maire n'a pas utilisé de droit de préemption sur les propriétés ci-après : ZP 79-148, (maison la Hieullerie) AB 116-117 (Maison avenue Foch) K 239 (maison rue du Père Albert) ZR 100 (maison route de Barneville) AC2 (Maison domaine de la mer)

### **DEPLACEMENT DU MARCHE**

En raison de la cérémonie du 14 juillet, le marché est déplacé au dimanche 12 juillet.

### **TAXE PROFESSIONNELLE**

L'entreprise SITPO (d'Agneaux) nous informe qu'elle a adressé au centre des impôts une déclaration de taxe professionnelle en faveur de la commune de Port-Bail

### **PAVILLON BLEU**

Madame Brigitte FOURE, membre de la commission transports et tourisme au parlement Européen, félicite la commune pour l'obtention du label « Pavillon bleu »

### **EXPOSITION FNACA**

Portant sur le thème « Les guerres de l'après guerre » elle se tiendra à l'église Notre dame du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2009.

## **REMERCIEMENTS**

- Moto club du val d'Ouve pour l'aide apportée au moto cross du 13/04/2009
- PEP 93 pour la gratuité de la bibliothèque aux enfants de la PEP
- Office du Tourisme pour l'aide apportée au 12<sup>ème</sup> Raid VTT
- Association des plaisanciers pour le lot offert à l'occasion du challenge des Ecréhou et pour la subvention accordée
- L'ancienne bibliothèque sera mise gratuitement à la disposition du CLSH pendant les mois de Juillet et août

**prochain Conseil Municipal mardi 8 septembre 2009 à 20 h 30**